



# ASDEVILM-ANVI

Association nationale des Victimes de l'Immobilier

M. Claude MICHEL  
Président ASDEVILM-ANVI  
127 Impasse du Petit Thuve  
84250 LE THOR

Le THOR, le 3 Avril 2013

**Madame Christiane Taubira**  
**Garde des Sceaux, ministre de la Justice**  
13, place Vendôme  
75.042 PARIS Cedex 01

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de solliciter votre intervention au nom des victimes de la plus grande escroquerie immobilière de tous les temps, en France, impliquant de multiples intermédiaires, pour lesquelles vous pouvez rapidement et simplement faire appliquer une décision juste et morale. Je veux bien sûr parler de l'affaire dite « APOLLONIA ».

Ces personnes, membres de notre association, ont été victimes du système monté par la société Apollonia pour leur faire souscrire abusivement des achats d'appartements (pour des montants souvent très élevés) au sein d'une offre soi-disant autofinancée. Abusées par Apollonia et ses intermédiaires, elles doivent aujourd'hui faire face à des échéances impossibles aux vues de leurs faibles ressources, rapportées aux montants investis.

Sur le fond de l'affaire et pour mieux en cerner les dessous, une instruction pénale est en cours devant le Tribunal de Grande Instance de Marseille, et le juge saisi est M. Retailleau. Dans ce délai, les banques intermédiaires du réseau, qui sont impayées de leurs créances, ont décidé de poursuivre la plupart des victimes devant les tribunaux civils pour recouvrer les impayés.

Devant ces juridictions, les banques présentent alors les dossiers de façon biaisée, comme l'a parfaitement écrit Monsieur le Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Marseille, et elles indiquent bien sûr avoir adressé en bonne et due forme les offres de prêts en respectant le processus « Scrivener », alors que la simple lecture des pièces du dossier pénal prouve le contraire.

Je vous précise, pour preuve du bienfondé de notre démarche, qu'actuellement, outre les dirigeants d'APOLLONIA, plusieurs dizaines de personnes ont été mises en examen dont des cadres de banque, des personnes morales, des banques et des notaires...

L'instruction pénale, contre la société Apollonia et ses intermédiaires, n'avance que lentement, même si son issue ne laisse que peu de doute aux vues des aveux accablants de ses propres dirigeants, mais de nombreuses pièces du dossier, qui permettraient à ces citoyens de se défendre contre les banques qui les ont escroquées, sont bloquées du fait du secret de l'instruction couvrant l'affaire pénale en cours.

Je ne rentrerais pas dans le débat sur la réforme de ce secret de l'instruction qui a encore récemment agité le pavé parisien, je ne cherche que la défense de ces petits épargnants, abusés par le soutien croisé d'organismes bancaires différents (jusqu'à cinq banques prêteuses différentes par dossier), à cette entreprise immobilière, présentée à l'origine comme formule idéale de « supplément de revenu et investissement fiable sans apport pour jeunes retraités à revenus modérés ».

C'est pourquoi, eu égard aux dispositions des articles 6-1 et suivants de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, des articles 1134 du Code civil, des articles 10 et suivants du Code de Procédure civile, nous vous demandons Madame la Garde des Sceaux, de bien vouloir autoriser les parties civiles, dont nous tenons la liste à votre disposition, à utiliser les documents contenus dans le dossier pénal, dont vos services voudront bien envoyer une copie à chacun, afin d'assurer leur défense dans le cadre des procédures civiles qu'elles subissent.

**Vous avez là, Madame la Ministre, une occasion unique de débloquent la situation de centaines de vos concitoyens floués, en levant le secret de l'instruction sur l'ensemble des pièces du dossier de l'instruction pénale.**

Si vous en décidiez ainsi, ils pourraient enfin utiliser les pièces accablantes le composant pour prouver la mauvaise foi des intermédiaires et desserrer l'étau financier qui les enserme ; ils pourraient enfin envisager une nouvelle étape dans leur vie.

Connaissant votre attachement aux droits de l'homme, nous savons que nous pouvons compter sur vous pour que l'équilibre de la justice soit respecté par le biais de procès équitables et respectueux des victimes.

En vous remerciant par avance de l'accueil que vous voudrez bien réserver à la présente, je vous prie d'agréer, Madame la Garde des Sceaux, l'expression de ma plus haute considération.

Pour l'ASDEVILM-ANVI, son Président :  
Claude MICHEL

